

## [La confession dans la pensée de Calvin - suite]

Auteur : Foucault, Michel

### Présentation de la fiche

Coteb020\_f0390

SourceBoite\_020 | Réforme, Contre-Réforme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

---

## APPENDICES

## 157

» Secondement, il s'ensuit que ceux qui en usent librement pour leur nécessité, ne doivent être contraints par commandement, ni induits par astuces à raconter tous leurs péchés, mais seulement en tant qu'ils jugeront être expédient, pour en rapporter une vraie allégeance. Les bons et fidèles pasteurs doivent non seulement laisser l'Eglise en cette liberté, mais aussi la maintenir de tout leur pouvoir, s'ils veulent conserver leur ministère en pureté sans tyrannie, et empêcher que le peuple ne vienne en superstition...

» Au reste, tant s'en faut que je résiste que les brebis ne se présentent à leur pasteur, quand il est question de venir à la cène, que je voudrais bien que cette coutume s'observât partout. Car ceux qui ont la conscience empêchée, peuvent user de cette opportunité pour se consoler ; et le pasteur a entrée et moyen d'admonester ceux qui en ont besoin, moyennant que toujours on se garde bien de tyrannie et de superstition.

» En ces trois genres de confession, la puissance des clefs a lieu : à savoir, quand l'Eglise demande pardon à Dieu avec reconnaissance solennelle de ses péchés ; ou bien quand un homme particulier, qui a commis une faute scandaleuse au détriment de l'Eglise, rend témoignage de sa pénitence ; ou bien quand celui qui a besoin de conseil et de consolation de son ministre, parce qu'il est agité en sa conscience, lui découvre son infirmité.

» Quand à réparer les offenses et appointer (se réconcilier) avec son prochain, la raison est diverse. Car bien que cela tende aussi à apaiser les consciences, toutefois le principal but est que, les haines

BnF  
MSS



pas de vergo